

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2016

L'an deux mil seize le deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 28 janvier 2016 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude DUMOUCHEL.

Étaient présents : Mmes et Mrs CIRASSE Oriane, DEHEDIN François, FLEURBAEY Jean-Pierre, GOMME Dany, GREMONT Didier, LEMOINE Antoine, OUIN Serge, PRODHOMME Martine, PINEL Jean-Claude, SCELLIER René, QUATRESOUS Daniel et VENDENDEGEN Olivier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M. FLEURBAEY Jean-Pierre

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation.

Aucune observation n'a été émise.

➤ Délibération N°01 : travaux sur le clocher de l'église : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire rappelle les faits :

1. Quelques morceaux du clocher se sont décrochés et une purge du clocher a été conseillée par le C.A.U.E. 76 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-Maritime).
2. Une entreprise est intervenue pour réaliser cette purge et après son intervention, celle-ci a constaté que le clocher bougeait et qu'il était devenu trop dangereux.
3. Sachant qu'à proximité se trouve le cabinet médical, il y a donc urgence à intervenir.

Deux entreprises ont été contactées afin d'obtenir un devis rapidement pour effectuer un démontage total du clocher :

4. Normandie Rénovation pour un montant de 17 700 € HT pour le montage d'un échafaudage et 18 500 € HT pour le démontage du clocher : délai de 15 jours pour l'exécution des travaux.
5. Jean-Luc LA HAYE pour un montant 11 200 € HT pour la découpe du clocher et 16 950 € HT pour l'enlèvement des morceaux du clocher : délai de 4 jours pour l'exécution des travaux.

Après contact auprès de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux ce jour, ces travaux ne sont pas éligibles pour obtenir un fonds de concours car cette opération n'est pas considérée comme de la rénovation.

Par contre ceux-ci pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) c'est pour cette raison que Monsieur le Maire propose d'établir une demande de subvention auprès de l'Etat.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal

DECIDE

- la réalisation de ces travaux
- de demander une subvention auprès de l'État au titre de la D.E.T.R.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives afférentes à la demande de subvention en vue de réaliser cette opération.

Mme CIRASSE demande si la commune a demandé que 2 devis.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement il n'y a que 2 devis car cette demande a été faite dans la précipitation et il ne tient pas à ce que le clocher tombe pendant la demande de devis.

Elle demande également si Monsieur le Maire a fait le nécessaire concernant le service sanitaire (poussière).

Monsieur le Maire lui répond que l'entreprise chargée des travaux s'en chargera.

Elle demande si les infirmières ont été informées de ces travaux.

Monsieur le Maire rétorque que celles-ci ainsi que les médecins ont été mis au courant.

Elle s'étonne car elle a rencontré une infirmière au matin qui n'a pas été informée.

Monsieur le Maire répond alors que l'information ne lui a pas été transmise par ses collègues. Au moment de l'acceptation d'un devis, celui-ci ira avertir les médecins et les infirmières de la durée des travaux.

Elle aimerait savoir si, pendant l'exécution des travaux, les habitants se trouvant à proximité du clocher seront évacués.

Monsieur le Maire l'informe que, d'après l'entreprise, cela ne s'avère pas nécessaire mais uniquement l'ensemble des professionnels du cabinet médical.

➤ Questions diverses

Monsieur le Maire fait part du décès de Mme GUILLAUMINAUD Nadine, membre du CCAS de Serqueux. L'inhumation est prévue le lundi 8 février 2016 à 10H00.

Mme CIRASSE formule plusieurs questions :

1- Elle signale que le 21 janvier 2016 à 15H15, une intervention de la gendarmerie a eu lieu au cours de laquelle deux jeunes lycéens ont été interpellés en état d'ébriété sur la voie publique au niveau du chemin de la sablière - avenue verte. Etant conseillère municipale, elle s'est rendue sur les lieux. Les gendarmes ont proposé que la commune puisse prendre des mesures pour interdire la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique. C'est un problème récurrent. Qu'en pense Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire rétorque qu'il aurait fallu qu'il soit au courant. Ce genre de problème a déjà été soulevé par M. GREMONT. Il a même rencontré le chef de la gendarmerie qui ne le lui en a pas parlé. Il propose de voir ce souci avec les gendarmes.

Mme CIRASSE

2- Elle demande si la commune de Serqueux compte prendre des mesures de sécurité routière (vitesse excessive route de Rouen et route de Neufchâtel). M. Quatresous, boucher, lui a signalé que les personnes âgées avaient beaucoup de mal à traverser. Elle propose

d'installer des zones 30 sur une partie de ces deux routes. Cette difficulté est également rencontrée par les élèves prenant le chemin de l'école.

Monsieur le Maire en prend note et étudiera la question.

3- Depuis la démission de Mme Lemoine, aucune réunion de conseil n'a eu lieu pour prévoir son remplacement dans les diverses commissions. Elle demande donc si Monsieur le Maire a pensé à combler le poste de 1^{er} Adjoint.

Monsieur le Maire lui répond que ce sujet sera discuté lors de la prochaine réunion de conseil prévue à la fin du mois.

4- Concernant la fusion des communes, allez-vous fusionner avec Forges-les-Eaux comme l'a prétendu M. Lejeune lors de la cérémonie des vœux du Maire de Serqueux du 8 janvier ? Beaucoup de personnes se posent également cette même question et ne souhaitent pas cette fusion pour payer les dettes.

Monsieur le Maire lui rétorque qu'il n'a pas entendu M. Lejeune affirmer cette fusion. Lors de la réunion pour les vœux, Monsieur le Maire avait affirmé que le conseil réfléchirait à toute proposition et pour l'instant, il faut savoir si la population serait d'accord. Pour le moment, il n'en est pas question.

5- Une remarque concernant les Anciens Combattants : aucune présence de votre part lors de la cérémonie souvenir du samedi 5 décembre 2015 à Beaubec-la-Rosière. Pourquoi n'y êtes-vous pas allé ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas être partout à la fois et qu'il a une vie de famille. Mme Cirasse lui rétorque que c'est un manque de respect et qu'à cette cérémonie, il y avait pourtant beaucoup de maires.

6- Elle souhaite savoir qui gère maintenant le personnel féminin.
Monsieur le Maire lui répond qu'il le gère lui-même.

7- Concernant l'association les Girafons et suite à la réunion du CCAS, elle demande pourquoi Monsieur le Maire n'a pas réuni les membres de celle-ci afin de rédiger le nouveau procès-verbal.

Monsieur le Maire rétorque qu'il a déjà expliqué la raison au cours de cette réunion et qu'il n'allait pas la répéter plusieurs fois.

En insistant, elle demande encore pourquoi.

Monsieur le Maire répond que le temps était pressé à cause de la Cour des Comptes et qu'il s'agissait seulement de faire une signature. Il ne voit pas pourquoi les membres se réuniraient sans arrêt juste pour une signature.

Elle lui rétorque que ce n'est pas la raison qui a été évoquée lors de la réunion du CCAS. En fait, Monsieur le Maire ne voulait pas que les membres pinaillent.

8- Elle souhaiterait savoir si Monsieur le Maire préparera le budget avec le conseil municipal ou bien seul.

Monsieur le Maire affirme que le budget peut être fait ensemble mais normalement c'est le Maire qui le prépare.